



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE COUTANSOUZE PROJET D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté du 19 avril 2019, Monsieur le Maire de la commune de COUTANSOUZE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration de la carte communale.

Conformément au Code de l'Urbanisme, articles L163-3 à L 163-7, conformément au code de l'Environnement, articles L123-3 à L123-18, articles R123-7 à R 123-23.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 20 mai 2019 à 9h au mercredi 19 juin 2019 à 12h.

Commissaire enquêteur :

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné Madame DEVAUD Marie-Hélène en qualité de commissaire enquêteur.

Consultation du dossier :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à pages non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de COUTANSOUZE pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie (1place de l'école 03330 Coutansouze) ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie-coutansouze@wanadoo.fr (dans ce cas noter obligatoirement en objet du courriel « observation CC pour commissaire enquêteur »).

Dès l'ouverture de l'enquête les pièces du dossier pourront être consultées sur le site internet : www.comcom-ccspsl.fr

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de COUTANSOUZE aux jours et heures suivantes :

- le lundi 20 mai 2019 de 9 heures à 11 heures**
- le vendredi 07 juin 2019 de 14 heures à 16 heures**
- le mercredi 19 juin 2019 de 10 heures à 12 heures.**

Consultation des pièces après enquête :

Dès leur réception, pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de COUTANSOUZE.